

L'ORDRE INDEPENDANT DES FORESTIERS.

Il est, à ce qu'il paraît, assez fortement question d'établir à St-Boniface, une cour de l'Ordre des Forestiers Indépendants.

Nous ne saurions trop nous élever contre un semblable projet et cela, pour la triple raison morale, financière et nationale.

Au point de vue moral, celui qui doit assurément primer au sein d'une population sincèrement catholique, une semblable fondation est impossible à St Boniface; l'entrée de cette société étant interdite à tout catholique.

En effet, pour nombre de raisons, et surtout à cause de son caractère de neutralité au point de vue religieux, à cause de son rituel rien moins que catholique; à cause du secret réclamé de ceux qui en font partie, à cause aussi des francs-maçons qui en sont les directeurs, etc; l'Ordre Indépendant des Forestiers a été condamné par l'Église Catholique, par un décret du Saint-Office, en date du 9 août 1903.

En vertu de cette condamnation, et à partir de la date où elle a été promulguée, aucun catholique ne peut entrer dans l'Ordre Indépendant des Forestiers sans pécher mortellement, et il ne peut obtenir l'absolution qu'à sa sortie de cette société.

À plusieurs reprises déjà, cette condamnation a été portée à la connaissance des catholiques de la ville de St Boniface et même de tout le diocèse, par une circulaire de S. G. Mgr l'Archevêque, en date du 9 mars 1905 (p. 478)

Plusieurs fois déjà, Mgr Dugas, Curé de la cathédrale, avait mis ses paroissiens sur leurs gardes à cet effet.

Cependant, dimanche le 23 septembre dernier, ayant eu connaissance qu'un nouvel effort devait être tenté par les directeurs de cette société défendue, Mgr Dugas a donné un nouvel avertissement à ses paroissiens, au prône de la grand-messe.

Nous ne voyons d'ailleurs pas, que l'établissement d'une nouvelle société de secours mutuels soit nécessaire, non seulement à St Boniface, mais encore au sein de tous les groupements catholiques. En effet, nous avons déjà ici, l'Alliance Nationale, les Forestiers Catholiques et la C.M.B.A. Nous sommes persuadés avec tous les gens vraiment sérieux, que ces sociétés suffisent amplement et même surabondamment aux besoins de nos populations. Dans chacune de ces sociétés, en effet, les membres peuvent se faire inscrire pour un mon-